



## PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 24 avril 2025

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM, BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, COULON, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme MAYSTRE, Conseil régional.

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MME LEVY ; MM., BRISSON, BRUNEAU, GAURAT, LAROCHE.

**Autres personnalités :** M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme PELHATE, Conseillère départementale, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers Mme QUESNEY, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 27 février 2025 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Accueil d'une stagiaire pour la « Mission Tourisme inclusif » ;
- Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin de vie du Pithiverais ;
- Avenant n°2 pour la prolongation de la durée du marché « Etude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce » ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, ainsi que Mme SAUTREUIL, Conseillère régionale, puis donne lecture des 2 pouvoirs reçus :

M. BRUNEAU donne pouvoir à M. GUERINET,

M. LAROCHE donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS.

Le quorum étant atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Bureau du 27 février 2025**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour de Bureau :

- . Projet de Bilan à mi-parcours CRST ;
- . Accueil d'un stagiaire pour le bilan à mi-parcours du PCAET ;
- . Demandes de financement pour l'étude « magasin de producteurs locaux » ;
- . LEADER : demande de financement pour l'animation 2025 ;
- . Demande de financements pour la réalisation d'un film documentaire sur les aidants ;
- . CLE du SAGE Nappe de Beauce : abandon du portage administratif et financier par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- . Préparation du Comité syndical du 27 mars 2025 : éléments budgétaires.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

Mme BEVIERE indique qu'il y a 6 dossiers à voir en Bureau, dont un sur le dispositif A VOS ID.

**« Création d'un vignoble à Jouy-en-Pithiverais ». SCEA RIVET ». Ref. 00055680**

La SCEA Rivet a été créée en janvier 2004, en modification de l'entreprise agricole fondée par Philippe RIVET. Y sont associés, M. RIVET et ses trois filles, Laurence, Isabelle et Sylvie (en double activités). Cette exploitation produit essentiellement des céréales et des légumineuses.

En 2023, les associés souhaitent se lancer dans la production de vin, et à cette fin, entreprennent la plantation d'un vignoble sur 2,44 ha, sur des sols argilo-calcaire. 4 cépages seront plantés. En 2023, les cépages « blancs » : 3 950 pieds de Sauvignon Blanc, et 1 700 pieds de Chenin Blanc.

En 2024, ce sont les cépages « rouges » qui sont plantés à leur tour : 2 350 pieds de Gamay et 250 pieds de Grenache Noir.

Sylvie RIVET a quitté son emploi pour se consacrer au vignoble, et a bénéficié d'une formation qualifiante.

La SCEA a fait appel à une société spécialisée pour la plantation des vignes et des accessoires, tels que les piquets en acier, manchons, fils.

En parallèle des plantations, le chai va être aménagé dans un des corps de ferme. Pour assurer un vieillissement optimal, une cuverie inox et un système de thermo-régulation vont être mis en œuvre.

Les dépenses présentées concernent les investissements nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle activité (plants de vignes, manchons de protection, piquets de soutien...).

Les investissements liés à la thermorégulation sont financés sur des fonds France Agrimer.

Coût HT du projet : 83 113,21 €

Coût HT éligible : 35 915,21 €

Subvention régionale sollicitée : 8 900,00 €, soit 25 % des dépenses éligibles.

**Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.**

**Étude de faisabilité « Magasin de producteurs locaux ». PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais. Ref. 00054072.**

L'alimentation de proximité devient une thématique de plus en plus présente sur les territoires, en particulier sur les espaces ruraux à fort potentiel agricole. La demande des habitants, des établissements et des gestionnaires publics de pouvoir s'approvisionner en produits locaux et de saison, est de plus en plus forte.

La Loi Egalim et la Loi AGECE (anti-gaspillage et économie circulaire) orientent les actions locales.

Au niveau du Loiret, le PAT (Plan Alimentaire Territorial) « Mangeons Loiret », porté par la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental du Loiret, vise à développer des projets structurants, notamment à l'échelle locale des PETR.

La diversité des productions sur le périmètre du PETR, le développement du maraîchage et de la diversification agricole sont autant d'atouts pour structurer une réponse locale.

Plusieurs actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), visent à décliner des solutions alimentaires de proximité, dont celles de l'orientation n°4 « Entreprendre, consommer et produire localement et durablement » et en particulier l'action n°30 « Aider les porteurs de projets à développer des commerces ». L'ouverture d'un magasin de producteurs locaux est une sous-action de l'action n°30.

Afin de travailler cette action, le PETR a organisé plusieurs réunions de travail avec un groupe de producteurs locaux, fin 2024 et courant 2025. La réalisation d'une étude de faisabilité est apparue essentielle pour structurer le projet.

En février 2025, le groupe de producteurs s'est constitué en association « La boucle verte ». Mme Anne-Sophie VASSORT, productrice associée de La Brasserie des Merveilles située à Boynes, en est la Présidente.

Pour réaliser les différentes parties de l'étude, le PETR s'est rapproché de la Chambre d'agriculture et de la CCI du Loiret. Ils seront prestataires du PETR, chacun dans leur domaine de compétences.

Coût HT du projet : 11 802,00 €

Coût HT éligible : 11 802,00 €

Subvention régionale sollicitée : 2 300,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

**Mme BEVIERE ne prend pas part au vote. Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.**

**« Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Boynes ». CC DU PITHIVERAIS. Ref. 00053844.**

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui présente le projet dans les grandes lignes.

Le projet global porte sur la construction d'un groupe scolaire regroupant les enfants de Boynes, Yèvre-la-Ville et Givraines sur un lieu unique sur le territoire de Boynes. Il s'agit d'un projet d'envergure, structurant pour le territoire, proposant 6 classes élémentaires, 3 de maternelle, des espaces annexes polyvalents et pédagogiques (arts, motricité, etc.), un restaurant scolaire et un accueil périscolaire et extrascolaire, qui complètera cette nouvelle offre de service.

Le projet a tenu compte des besoins actuels en termes de qualité pédagogique grâce à l'association en amont et tout au long du projet des équipes enseignantes, des représentants de l'Education Nationale et des services en charge de l'enfance-jeunesse sur la CCDP.

Il permettra de se préparer pour l'avenir en envisageant l'augmentation des besoins, notamment en assurant une modularité et une adaptabilité des locaux sur le long terme.

L'autre enjeu de ce projet consiste en la réalisation d'un bâtiment vertueux, qui s'inscrit dans une démarche environnementale forte et significative, apportant confort, bien-être et s'engageant dans une maîtrise de coût global sur le long terme.

Pour mémoire, la compétence scolaire est portée par la CCDP pour la construction, l'entretien des bâtiments et espaces affectés intégralement à l'usage scolaire et/ou périscolaire.

Les communes, regroupées en syndicat dans ce projet, sont quant à elles en charge du fonctionnement des écoles.

Ainsi, la CCDP gère les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires uniquement, le mercredi. Les communes ont la charge de la gestion du périscolaire le matin, le midi et les jours d'école.

L'aménagement d'un nouveau groupe scolaire offre à la CCDP l'opportunité de développer de nouveaux services, non présents à l'heure actuelle sur le territoire. En effet, l'accueil de loisirs le plus proche est celui d'Estouy, et ne compte que très peu d'enfants issus de Boynes ou Givraines. Les familles sont principalement freinées par la distance et le trajet domicile-travail.

Ainsi, il est souhaité l'optimisation des espaces de périscolaire afin de créer un accueil de loisirs en complément de la garderie envisagée.

Comme sur les autres accueils de loisirs (Sermaises, Chilleurs-aux-Bois et Estouy), un point d'intérêt sera porté sur les mutualisations possibles en termes de ressources humaines, d'organisation et de moyens matériels.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans :

- la feuille de route « Ambition 2021-2026 » au titre de l'action « Poursuivre les actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir » ;

- le plan d'actions pluriannuel du projet social de territoire de la CCDP défini dans la Convention Territoriale Globale adoptée en conseil communautaire du 8 décembre 2022 pour la période 2022-2026. Action O1-03 : Création d'un ALSH à Boynes.

La demande de financement porte sur un nouvel espace périscolaire et extrascolaire connecté au groupe scolaire permettant la mutualisation entre les espaces d'accueil de loisirs périscolaires et les espaces d'enseignement, de manière à rationaliser les surfaces construites et encourager les synergies permises par un projet de cette envergure.

Dépenses éligibles retenues, au prorata de l'ALSH :

V.R.D.

Gros œuvre

Charpente bois - Bardage bois

Couverture - Bardage tuiles

Étanchéité & Bacs aciers

Enduits, ravalements & ITE

Menuiseries extérieures aluminium

Serrurerie & métallerie

Menuiseries intérieures & mobiliers

Faux plafonds

Cloisons et doublages

Revêtements de sols souples

Revêtements de sols durs et faïences

Peintures & signalétiques

Électricité

Plomberie chauffage ventilation

Désamiantage & déplombage

HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE

MISSIONS OPC, SPS, CT

ASSISTANCE POUR HEURES INSERTION...

PUBLICITÉS...

Coût HT du projet : 5 740 881,09 €  
Coût HT éligible : 1 094 163,02 €  
Subvention régionale sollicitée : 328 200,00 €, soit 30 % des dépenses éligibles.

Mme BEVIERE précise que la modification de la maquette financière du contrat doit permettre le financement du projet, car à ce jour, la dotation sur cette mesure est insuffisante.

**M. GUERINET ne prend pas part au vote. Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.**

**« Rénovation du sol du gymnase de Puiseaux ». Communauté de communes Pithiverais Gâtinais.**

La Communauté de communes dispose de plusieurs équipements sportifs, dont le gymnase de Puiseaux. Celui-ci doit faire l'objet d'une rénovation totale du sol sportif.

Les travaux retenus consistent en :

- Reprise du support par ragréage ponctuel et ponçage
- Mise en œuvre d'un nouveau sol en résine de polyuréthane.

Ce nouveau sol est compatible avec les standards des fédérations sportives – Football en salle, handball, tennis, volleyball, basketball et badminton.

Les dépenses liées au projet sont :

- Reprise du support par ragréage ponctuel et ponçage
- Mise en œuvre d'un nouveau sol en résine de polyuréthane.

Coût HT du projet : 122 603,65 €

Coût HT éligible : 95 603,65 €

Subvention régionale sollicitée : 19 100,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

**Mme DAUVILLIERS ne prend pas part au vote. Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.**

**« Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique ». Commune de Bouzonville-aux-Bois. Ref 00053977.**

La Commune de Bouzonville-aux-Bois a fait l'acquisition d'une véhicule utilitaire électrique, modèle RENAULT Master e-tech en début d'année 2025, en remplacement d'un véhicule diesel.

Ce nouveau véhicule permet d'économiser du CO<sup>2</sup>, sur la base des km des années précédentes effectués avec un véhicule diesel.

Coût HT du projet : 30 056,50 €.

Coût HT éligible : 30 056,50 €.

Subvention régionale sollicitée : 4 000,00 €, soit le forfait par véhicule (représentant 13 %)

**Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.**

**« Acquisition d'un bien immobilier pour y installer une structure d'insertion à Escrennes (bâtiment technique et administratif) ». Association Aabraysie Développement. Réf. 00054589.**

Aabraysie Développement porte depuis plusieurs années deux dispositifs IAE : un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) dont les supports d'activités sont l'entretien des espaces verts et la propreté urbaine, et une Entreprise d'Insertion (EI) dont les supports d'activités sont le transport à la demande, le transport des personnes à mobilité réduite, la collecte, le tri de biodéchets, le ménage et la répurgation. A la suite de la fermeture, début 2022, de l'entreprise d'insertion TRlaction sur Pithiviers, Aabraysie a été sollicitée par d'anciens administrateurs et salariés, mais aussi par d'anciens clients de la structure pour reprendre une partie de leurs activités.

Ainsi, plusieurs rencontres se sont déroulées sur le territoire et ont montré l'intérêt des acteurs locaux pour la venue d'Aabraysie Développement sur le Pithiverais.

Le modèle IAE est celui d'une entreprise d'insertion ouvrant la voie à des liens étroits avec l'offre d'insertion existante sur le territoire. Le public cible concerne donc des salariés en suite de parcours ou déjà avancés dans leur parcours et/ou au niveau des savoirs faire, savoir être (autonomie) et prérequis (langue, permis B, obtenu ou en cours).

Dans un premier temps, les activités seront centrées autour de la propreté urbaine et l'entretien des espaces verts. Dans un second temps, les autres activités d'Aabraysie Développement pourraient être dupliquées sur le Pithiverais.

Afin de concrétiser ce projet, il reste à finaliser l'implantation de l'antenne. Aujourd'hui, une opportunité s'est présentée avec l'achat d'un terrain de 2600 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment de 250 m<sup>2</sup>, 2 Rue Louis Bousenard, à Escrennes.

Les dépenses présentées :

- acquisition du bien immobilier

- aménagement de locaux techniques et administratifs (bureau, salle collective, vestiaires, wc, douche)
- création d'une dalle béton.

Coût HT du projet : 184 102,49 €

Coût HT éligible : 184 102,49 €

Subvention régionale sollicitée : 73 641,00 €, soit 40 % des dépenses éligibles.

Mme BEVIERE précise que sur cette enveloppe A VOS ID investissement, il reste un solde maximal de 150 000 € environ.

Aux vues des consommations des mesures 04 « Agriculture biologique » et 05 « Diversification agricole et circuits courts », le PETR doit s'interroger sur le principe de garder ouvertes ces deux mesures, ou de considérer qu'elles sont closes jusqu'à la fin du contrat, soit 2028.

Sur la base des tableaux récapitulatifs distribués en séance, Mme BEVIERE interroge les membres du Bureau sur ce questionnement, qui pourra, par ailleurs, être étendu à la mesure 34 « Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau ».

**Après en avoir débattu, et considérant l'intérêt économique des dossiers déposés sur les deux mesures 04 et 05, les membres du Bureau décident de laisser la possibilité aux maitres d'ouvrage de déposer des dossiers, qui mobiliseront donc l'enveloppe fongible. Idem sur la mesure 34, considérant le lien avec la protection de l'environnement.**

La Présidente revient ensuite sur le rendez-vous de négociation qui s'est tenu le matin même dans les locaux de la Région, en présence notamment de Mme BESNIER et de M. ROULLET, Vice-présidents.

Elle précise en amont que la répartition de l'enveloppe globale du CRST 2022-2028 a été corrigée depuis les dernières validations, en préparation de cette rencontre.

A ce stade, la Région est favorable aux propositions de modification de la maquette et de bilan à mi-parcours.

Le PETR devra présenter ce projet de bilan devant la 5<sup>ème</sup> commission régionale, le 24 juin ; la Commission Permanente Régionale l'étudiera lors de la session du 4 juillet.

La signature officielle pourra être organisée à l'automne. Le PETR fera des propositions d'organisation d'ici là.

#### **Accueil d'une stagiaire pour la « Mission Tourisme inclusif »**

Mme BEVIERE rappelle que le PETR avait engagé des premiers travaux sur le thème du tourisme inclusif dans le cadre du projet de coopération avec le montargois et des territoires espagnols et portugais.

A l'issue de ce projet, il était apparu opportun de poursuivre ce travail dans le cadre d'un doctorat, pendant 3 ans. Porté par l'Université d'Orléans, il pourra bénéficier de fonds LEADER. En amont, l'accueil d'une stagiaire en fin de MASTER 2 permettra de préparer les choses, et de poser les bases d'une recherche approfondie. La réalisation d'un inventaire de l'existant, et la perception du tourisme inclusif par les prestataires et organisations touristiques locales feront l'objet du stage.

Mme Berintina AIHOU, étudiante en Master 2 en Géographie, Aménagement, Environnement et Développement parcours DDLS à l'Université d'Orléans a été retenue pour ce stage. Sa mission se déroulera du 14 avril au 18 juillet 2025.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de vie du Pithiverais**

Mme BEVIERE indique que les travaux de COM ont démarré l'été dernier, sur l'impulsion de la Région.

Un projet de COM avait été envoyé au PETR et aux EPCI membres en fin d'année 2024. Après avoir compilé les remarques et demandes de modifications des partenaires, la Région a délibéré sur le projet consolidé lors de la Commission Permanente Régionale le 4 avril dernier.

Mme BEVIERE fait remarquer que la version finale contient toujours quelques erreurs, notamment quant aux communes hors périmètre de la SICAP.

Une version faisant apparaître les modifications aurait été un plus, notamment pour distinguer les ajouts dans le texte.

Mme SAUTREUIL en prend note et indique que ces « coquilles » seront corrigées avant la signature officielle de ce contrat.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

#### **Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l’unanimité.**

Mme DAUVILLIERS donne ensuite des précisions sur la réunion du SERM (Service Express Régional Métropolitain) qui s’est tenue il y a quelques jours.

Le Nord Loiret n’est pas encore assez considéré dans ces travaux, bien que le Malesherbois soit désormais pris en compte dans le périmètre d’étude.

M. GUERINET le confirme à son tour ; le Malesherbois apparaît bien sur les cartographies.

#### **Avenant n°2 pour la prolongation de la durée du marché « Etude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce »**

Mme BEVIERE rappelle l’objet de cette étude, qui doit être prolongée par avenant jusqu’à la fin du mois de septembre, au lieu du 31 mai 2025, initialement.

Les dépenses devront être justifiées avant la fin de l’année, puisque le PETR ne portera plus la CLE du SAGE Nappe de Beauce au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l’unanimité.**

#### **Affaires diverses**

- Rendez-vous avec le Président de la Chambre d’agriculture du Loiret et de la Chambre régionale.

Mme BEVIERE indique avoir sollicité un rendez-vous avec les nouveaux Présidents de la Chambre d’agriculture du Loiret et de la Chambre régionale. Il se tiendra le 16 mai à Orléans, à 17h. Il s’agira notamment d’évoquer les démarches de CTEC et de protection des bassins d’alimentation de captage.

- Recrutement pour le CTEC.

Mme BEVIERE indique que Mme Sirella CHAMOREAU a postulé au poste d’animation du CTEC, qu’elle a signé son contrat. De ce fait, elle devrait prendre ses fonctions début juillet.

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le 5 juin 2025, à 17h30, dans les locaux du PETR.

N’ayant plus d’information à donner et ne relevant pas d’observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h35.

**Monique BEVIERE, Présidente**